

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 65 (2003)
Heft: 4

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cours de conduite G40

Le cours G40 permet aux jeunes de 14 ans en possession du permis de cat. G de conduire des tracteurs agricoles et des véhicules exceptionnels roulant à 40 km/h. Le G40 est reconnu par l'Office fédéral des routes – OFROU; il figure ensuite dans le permis de conduire. Il coûte CHF 540.– et le Fonds de sécurité routière ristourne CHF 100.– à la fin du cours.

Pour ce cours, les participants amènent leurs propres véhicules: la première journée, un tracteur (à 30 ou 40 km/h) la deuxième, un tracteur et une remorque. La convocation les autorise à se rendre sur les lieux du cours avec un tracteur roulant à 40 km/h.

Conditions: les participants reçoivent la confirmation et la facture deux semaines avant le premier jour de cours. Pour une annulation intervenant après ces deux semaines, l'ASETA facture un montant de CHF 60.– pour les frais administratifs. En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit de facturer l'intégralité du montant.

Nicolas Dafflon, officier de police dans le canton de Fribourg, dispose d'une grande expérience dans l'éducation routière. Il nous fait part de quelques remarques sur le cours G40.

Inscription au cours de conduite G40

Lieu du cours	Date
Nom, prénom	Année de naiss.
Adresse	
NPA, lieu	Tél.
J'ai pris connaissance des conditions de participation.	
Date et signature	
Signature du représentant légal ou du maître d'apprentissage	

Envoyer à: ASETA, case postale 55, 5223 Riniken
tél. 056 4412022, fax 056 4416731

Technique Agricole: Depuis la création du G40 en 1999 par l'ASETA, plus de 30 parcours de cours ont été soigneusement tracés sur l'ensemble du territoire. A Bulle, p. ex. une bonne trentaine de jeunes l'ont suivi. Si l'on pense au nombre de jeunes qui circulent sur les routes au volant d'un tracteur, cela paraît plutôt modeste.

Nicolas Dafflon: Oui, je pense que le G40 gagnerait à être mieux connu. A mon avis beaucoup de jeunes roulent à 40 km/h sans autorisation. Il est en effet illégal de conduire un tracteur à 40 km/h uniquement avec le permis G.

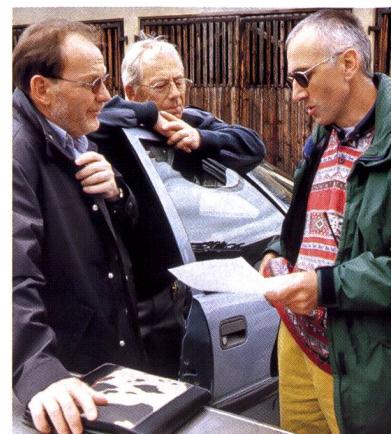
L'introduction du cours de conduite G40 est en fait la conséquence de l'augmentation à 40 km/h de la vitesse maximale autorisée pour les véhicules agricoles. Les milieux agricoles ont souhaité que les jeunes dès 14 ans puissent aussi rouler à 40 km/h. Aux yeux de la police, ceci peut-il se justifier?

Face à de nouvelles conditions-cadres, le législateur a dû, dans de nombreux domaines, assouplir la loi. L'exemple de l'éclairage sur les bicyclettes est très parlant: il y a quelques années, les feux à demeure étaient la règle. Maintenant, avec le déferlement des VTT, la loi stipule que «si l'éclairage s'impose, il faudra, etc. etc.» Dans le cas de la conduite d'un tracteur, le droit en appelle non seulement à la responsabilité du jeune conducteur mais aussi à celle de ses

parents et de son maître d'apprentissage.

Comment faire pour encore mieux motiver les jeunes à suivre le G40?

Pour ce qui concerne les lieux de cours, il faudrait peut-être resserrer le réseau pour desservir davantage de régions. Et puis, il faut aussi souligner la qualité de ce cours et atteindre à nouveau les parents et les patrons. Ayant participé au G40 comme spectateur, je peux dire que les jeunes sont très bien encadrés et que l'accompagnement individuel leur donne pleine confiance.



Nicolas Dafflon (au centre)
s'entretient avec Willi von Atzigen,
ASETA, et Roger Berset, conseiller
en machines agricoles et gérant de
l'Association fribourgeoise de
l'équipement technique de l'agriculture.



Soutenu par le Fonds de sécurité routière (FSR)

LIEUX ET DATES 2003

Aarberg, BE	17+22.4, 26.6+1.7, 17+22.7 31.7+5.8, 4+9.9
Alpnach, OW	5+10.6, 14+19.8, 11+16.9
Bulle, FR	5+10.6, 7+12.8, 25+30.9, 16+21.10
Carouge, GE	sur demande
Claro, TI	sur demande
Corcelles-p.-Payerne, VD	3+8.7, 11+16.9, 9+14.10
Courtételle, JU	14+19.8
Frauenfeld, TG	22+27.5, 12+17.6, 10+15.7, 7+12.8, 21+26.8, 4+9.9
Glarus, GL	14+19.8, 6+11.11
Gossau, ZH	3+8.7, 18+23.9, 23+28.10
Ilanz, GR	21+25.8, 25+30.9
Kestenholz, SO	15+20.5, 24+29.7, 23+28.10
La Sarraz, VD	10+15.7, 28+2.9, 2+7.10
Landquart, GR	15+20.5, 11+16.9
Les Hauts-Geneveys, NE	21+26.8
Lyssach, BE	12+17.6, 18+23.9, 16+21.10, 23+28.10
Marthalen, ZH	26.6+1.7, 31.7+5.8, 28.8+2.9
Mettmenstetten, ZH	10+15.7, 31.7+5.8, 25+30.9
Pfäffikon, SZ	22+27.5, 17+22.7
Riniken, AG	24+29.4, 1+6.5, 15+20.5, 10+15.7, 24+29.7, 2+7.10, 30.10+4.11
Salez, SG	8+13.5, 26.6+1.7, 17+22.7, 11+16.9, 9+14.10
S-Chanf, GR	22+26.8
Schwarzenburg, BE	8+13.5, 24+29.7, 30.10+4.11, 6+11.11
Schwyz, SZ	3+7.7, 7+12.8
Sissach, BL	25+30.4, 22+27.5, 26.6+1.7, 17+22.7, 4+9.9, 16+21.10
Sitterdorf, TG	22+27.5, 31.7+5.8, 25+30.9, 2+7.10, 16+21.10, 30.10+4.11
Visp/Sion, VS	sur demande
Willisau, LU	10+15.4, 5+10.6, 3+8.7, 7+12.8, 21+26.8, 18+23.9, 9+14.10
Zweisimmen, BE	6+11.6, 26+29.9

A1: La nouvelle catégorie pour conduire un scooter

Les nouvelles catégories de permis de conduire sont entrées en vigueur le 1^{er} avril. Dès maintenant aussi, les permis peuvent être obtenus en format «carte de crédit». Dans le secteur agricole, il faut se concentrer particulièrement sur les catégories G, F et A1.

Tout d'abord, il faut préciser que les permis actuels conservent leur validité, tels qu'ils ont été établis à l'origine (droits acquis).

Le permis de la catégorie G qui autorise la conduite de véhicules agricoles roulant à 30 km/h n'est pas modifié. Ni d'ailleurs le report «cours de conduite G40» pour conduire des véhicules agricoles roulant à 40 km/h (véhicules agricoles exceptionnels inclus).

La catégorie F ne comprend plus l'autorisation de conduire un motocycle léger (scooter).

Les détenteurs de permis de catégorie F sont toujours autorisés à conduire tous les véhicules roulant à 45 km/h, sauf les motocycles.

Argument: ce n'est plus la vitesse des scooters qui est limitée à 45 km/h, mais la cylindrée. Pour conduire un scooter, il faut passer, dès 16 ans, le permis de cat. A1. Ce permis autorise la conduite d'un scooter de 50 cm³; à 18 ans, l'autorisation est élevée à 150 cm³ pour autant que le comportement du conducteur n'ait fait l'objet d'aucune plainte. Le permis de conduire A1 inclut les catégories F, G et M (cyclomoteur).

Ueli Zweifel



Depuis le 1^{er} avril, le permis de catégorie A1 est nécessaire pour conduire un scooter de 50 cm³ (sans limitation de vitesse à 45 km/h). Pour obtenir le permis d'élève-conducteur, il faut passer la théorie de base. Ensuite, il faut suivre un cours de sensibilisation, une formation «pratique de base» de 8 heures et réussir l'examen qui accordera le permis A1.

PRÉ-ANNONCE

Championnat suisse de conduite de tracteur

dimanche, 24 août à Bilten, GL

Les organisateurs: ASETA, la section Saint-Gall et la société de gymnastique de Bilten, GL.



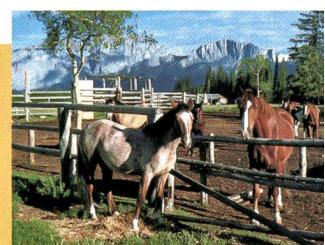
Le voyage au Canada en été 2003

Circuit dans l'Est canadien

Cet été, un voyage à caractère agricole conduira les participants au Canada, terre d'accueil de nombreuses familles suisses. Comment vivent-elles, quelles sont leurs réussites, leurs luttes? Et si c'était à refaire... oseraient-elles le grand saut?

Dates 2003

1 ^{er} voyage	du 23.06 au 06.07
2 ^e voyage	du 14.07 au 27.07
3 ^e voyage	du 11.08 au 24.08
4 ^e voyage	du 18.08 au 31.08*
5 ^e voyage	du 20.08 au 03.09



* Selon besoin, ce voyage sera accompagné d'un guide de langue française et allemande.

Pour tous renseignements par téléphone, l'agence Imholz se tient à votre disposition au numéro 01 735 89 00.